



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Problématique de la prorogation des droits à l'ARE

Question écrite n° 29335

Texte de la question

Mme Sira Sylla alerte Mme la ministre du travail sur la situation de certains demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) et qui, en raison de leur état de santé, se voient contraints de rester confinés. Ces personnes se retrouvent de fait dans l'impossibilité de travailler dans l'hypothèse où elles retrouveraient un emploi. Dans la mesure où ces allocataires de l'ARE ne peuvent procéder que dans des conditions très dégradées à leur recherche d'emploi pendant leur période de confinement, leurs recherches d'emploi sont en effet largement entravées. De surcroît, dans l'hypothèse où ils retrouveraient un emploi, ils seraient dans l'impossibilité de travailler puisqu'ils sont confinés. Or, dans le même temps, chaque jour, leurs droits à l'allocation d'aide au retour à l'emploi sont bel et bien consommés. Il serait légitime de considérer que la durée d'allocation de l'ARE devrait être rallongée du nombre de jours que durera leur confinement. Elle souhaite connaître ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Sira Sylla](#)

Circonscription : Seine-Maritime (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29335

Rubrique : Chômage

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2020](#), page 3367

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)